

Budget 2018



Un meilleur cadre de vie pour les dugnysiens avec des projets dynamiques

0%

de hausse des taux d'imposition communaux

Pour la 8^{ème} année consécutive, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière restent inchangés.

Une hausse des dépenses de gestion liée au coût de la vie

Suite à l'augmentation du coût de la vie, les charges à caractère général sont en hausse.

Les fluides, les contrats ainsi que la restauration scolaire se retrouvent impactés.

Il en est de même pour les charges de gestion courantes dans lesquelles sont incluses les participations aux charges de l'EPT Paris Terres d'Envol et de la Métropole du Grand Paris, la hausse du coût de la vie ayant également une incidence sur celles-ci.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 mise en place par le nouveau gouvernement et imposée aux collectivités territoriales, demande un effort de réduction des dépenses à hauteur de 2,6 milliards d'€ par an, pour atteindre 13 milliards en 2022. Dans ce contexte difficile, la ville continuera à être rigoureuse sur les dépenses engagées, et se portera garante de la continuité d'un service public de qualité.

Le budget 2018 en quelques chiffres



Budget total
42 M€*

Budget de fonctionnement
25 M€*

Budget d'investissement
17 M€*

*millions d'euros

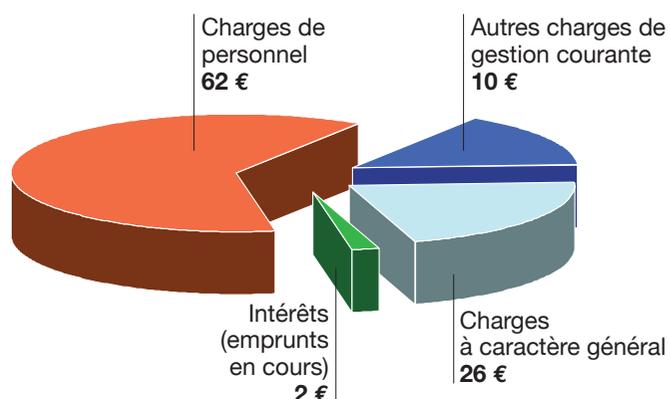
Un encours de la dette en hausse suite à la récupération des emprunts de l'ex-CAAB

Une fois de plus, la Commune a décidé de ne pas emprunter pour financer ses projets d'investissement, réussissant à dégager assez de fonds propres pour financer ses différents projets.

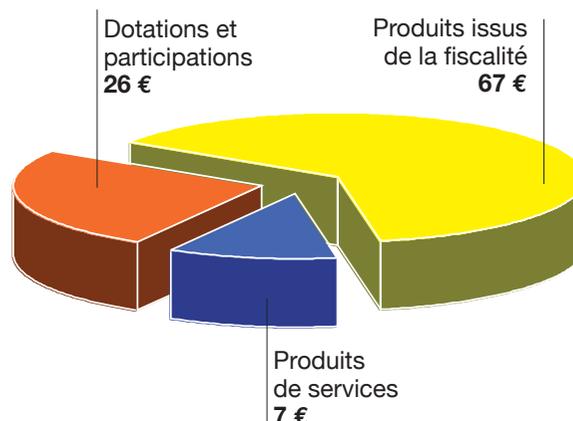
Cependant, certaines compétences sont redescendues de l'EPT Paris Terres d'Envol vers la Ville au 1er janvier 2017, et par conséquent, les emprunts contractés relatifs à ces compétences le sont également. La répartition par ville n'ayant pas été actée entre Dugny, Le Bourget et Drancy, des discussions sont en cours pour en déterminer le montant, estimé à ce jour à 1,6 M d'euros, liés notamment à l'acquisition de matériels informatiques, aux travaux de déploiement de la fibre optique ou encore aux travaux pour l'éclairage public.

• Section fonctionnement

Dépenses réelles pour 100 €

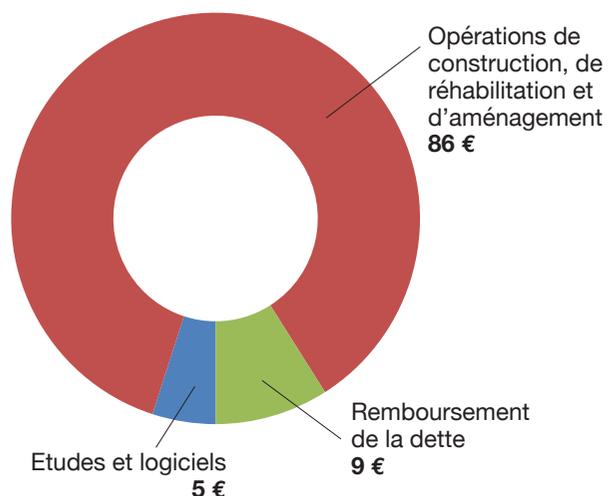


Recettes réelles pour 100 €

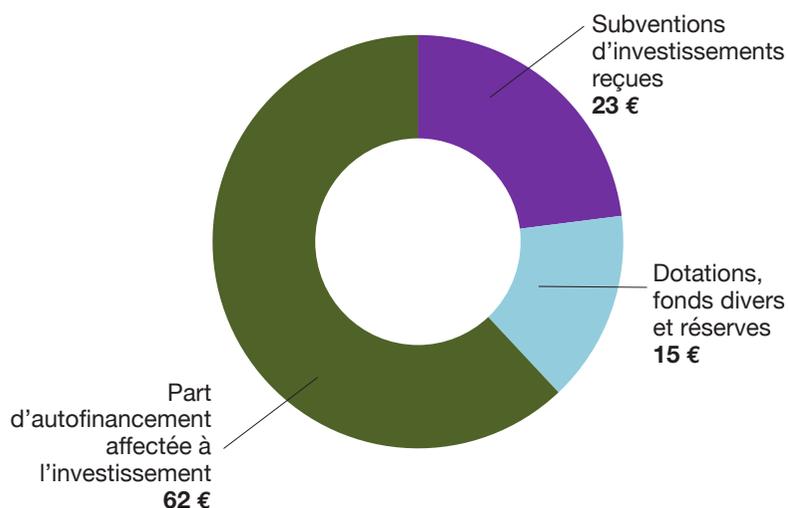


• Section investissement

Dépenses réelles pour 100 €



Recettes réelles pour 100 €



André VEYSSIERE
Maire

Paroles d'élus

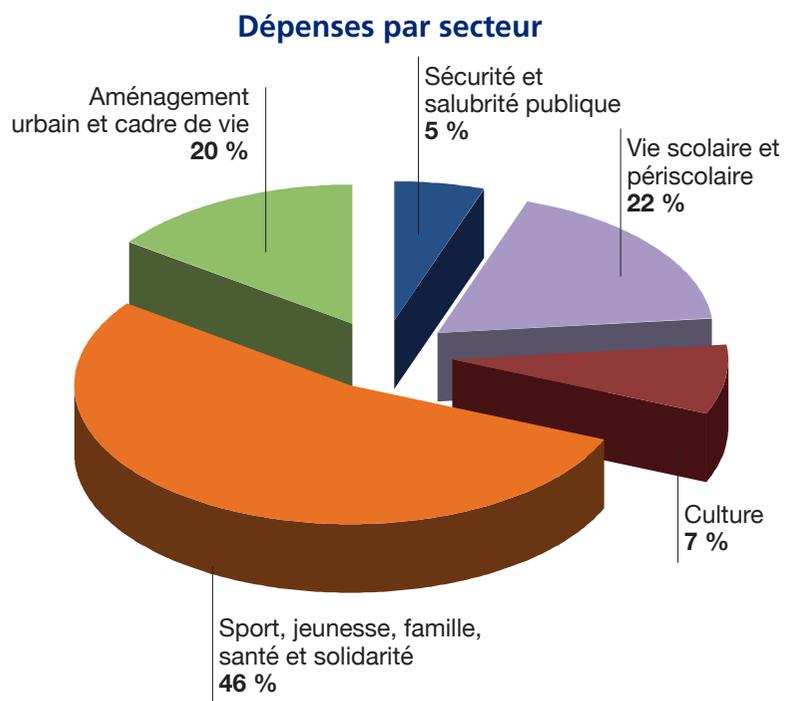
Lors de ce nouveau mandat, notre équipe municipale s'est engagée à améliorer le cadre de vie des dugnysiens, et le budget primitif 2018 en est la photographie. Pour cette nouvelle année, il est prévu la construction du centre de loisirs sans hébergement qui se finalisera sur l'année 2019, la poursuite du programme de réhabilitation de voirie, des travaux de sécurisation dans les écoles, etc. Notre volonté de consacrer nos efforts, sur le plan de l'éducation, la jeunesse, la santé, et le cadre de vie, est notre devoir pour assurer un service public de qualité.

Malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, nous poursuivrons nos engagements pris auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Budget 2018

Dépenses par secteur

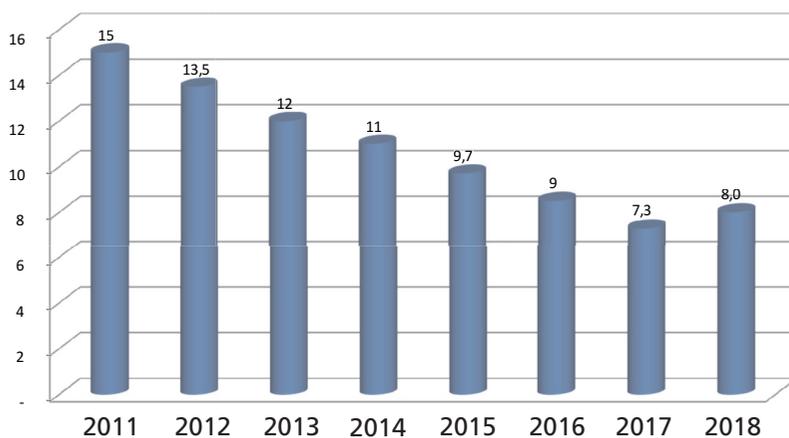
Plus de la moitié de nos dépenses est consacrée à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, le sport, la santé et la solidarité.



Encours de dette

Récupération des emprunts de l'ex-CAAB

Même si cette année, la ville a décidé de financer ses projets d'investissements par ses fonds propres et les subventions, sans faire appel à l'emprunt, l'encours de dette de la ville est augmenté par la récupération des emprunts de l'ex-CAAB.



Encours de la dette en M€*

*millions d'euros

ZOOM sur les c

Dépenses



Charges générales

(Eau, énergie, combustibles, assurances, fournitures, entretien des bâtiments et voiries, frais de nettoyage...)

5 680 500 €



Remboursement de la dette

1 333 000 €

Recettes



Impôts et taxes

(Impôts ménages, Fonds de solidarité de la région Ile-de-France)

9 423 600 €



s dépenses et recettes communales



Charges de personnel

13 287 000 €



**Subventions
aux associations**

190 300 €



**Travaux
d'investissement**

9 333 000 €



**Compensation des
charges transférées**

721 000 €



**Dotations, participa-
tions et subventions**

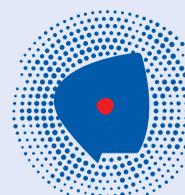
7 049 000 €



Produits des services

(Santé, périscolaire, centres de
loisirs, cantine pour les
maternelles...)

1 710 000 €



**Métropole
du Grand Paris**

Reversement de la MGP

5 040 000 €

